

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

M. LIMPERANI

Le mouvement de la population en Italie en 1875

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 14-22

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__14_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN ITALIE EN 1875 (1).

La direction de la statistique vient de faire paraître son treizième rapport annuel sur le mouvement de la population dans le royaume ; il se rapporte à l'année 1875. J'extraits de ce dernier recueil les données principales, que je me propose de mettre en comparaison avec celles des exercices précédents, à partir de 1863, première année de ce genre de publication.

Les registres de l'état civil italien présentent pour l'ensemble de 1875 :

230,486	actes de mariage,
1,035,377	— de naissance d'enfants vivants,
29,830	— — de mort-nés,
843,161	— de décès.
2,138,854	actes en tout.

Ces résultats, comparés à ceux de 1874, témoigneraient d'un progrès considérable en faveur de la dernière année ; en effet, on aurait enregistré, en 1875 :

22,489	mariages (10.81 p. 100),
83,719	naissances (8.80 p. 100),
2,839	mort-nés (10.52 p. 100),
15,988	décès (1.92 p. 100),

de plus que pendant l'année précédente.

On est arrivé, en outre, par la combinaison de ces divers facteurs entre eux, et faisant abstraction des différences provenant de l'immigration, d'une part, et de l'émigration, d'autre part, à constater une augmentation de 192,216 individus dans la totalité de la population ; tandis que l'accroissement de ce chef n'aurait, en 1874, par rapport à 1873, pas dépassé le chiffre de 124,405 personnes.

Voici, du reste, groupés dans un même tableau, les résumés des treize relevés annuels publiés jusqu'à présent :

Mouvement de l'état civil en Italie de 1863 à 1875.

ANNÉES.	POPULATION.		MARIAGES.		NAISSANCES.		MORT-NÉS.		DÉCÈS.	
	Communes		Communes		Communes		Communes		Communes	
	urbaines.	rurales.	urbaines.	rurales.	urbaines.	rurales.	urbaines.	rurales.	urbaines.	rurales.
1863-1871 (2).	6,865,896	14,911,438	50,700	116,453	265,588	578,203	7,823	12,131	237,446	450,815
1872	8,219,604	18,774,734	64,463	137,898	319,377	701,305	11,344	18,202	271,638	555,860
1873	8,255,594	18,909,959	66,247	148,659	309,002	676,186	10,703	17,648	273,012	540,961
1874	8,489,573	18,800,385	63,145	144,852	299,758	651,900	9,741	17,250	283,275	513,978
1875	8,537,312	18,951,862	68,140	162,316	321,768	713,606	10,756	19,074	281,029	559,132

(1) Nous nous proposons de faire nous-même l'analyse du volume que le gouvernement italien vient de publier sur ce sujet, mais il nous a paru de tout point préférable de substituer à notre article le travail ci-après, qui a été fait sur place par notre consul à Naples, l'honorable M. Limperani, auquel notre journal doit un certain nombre de communications du plus haut intérêt. T. L.

(2) Pour cette période de 9 années, on a pu se procurer la moyenne seulement des totaux réunis. C'est cette moyenne qui figure à la première ligne. Les chiffres correspondant aux années suivantes en représentent les totaux respectifs.

Le relevé suivant indiquerait quelle a été la proportion, par centaines d'habitants, des mêmes actes, tant pour les villes que pour les campagnes :

		COMMUNES	1863-1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
Mariages. . .	{ urbaines. . .		0.94	0.79	0.81	0.77	0.83
	{ rurales . . .		0.78	0.74	0.80	0.78	0.87
Naissances. . .	{ urbaines. . .		3.87	3.89	3.74	3.53	3.77
	{ rurales . . .		3.88	3.74	3.58	3.17	3.76
Mort-nés. . .	{ urbaines. . .		0.11	0.14	0.03	0.11	0.13
	{ rurales . . .		0.08	0.10	0.09	0.09	0.10
Décès. . .	{ urbaines. . .		3.46	3.30	3.31	3.34	3.33
	{ rurales . . .		3.02	2.96	2.86	2.89	2.95

Il est indispensable, après cet aperçu général, de passer à l'examen successif, et suivant l'ordre auquel ils appartiennent, des actes qui constituent le mouvement dont il s'agit.

1° Mariages.

Des 230,486 unions contractées dans le cours de 1875, 68,140 ont eu lieu dans les communes urbaines renfermant une population de 6,000 habitants au moins, et 162,346, dans les communes rurales ayant une population inférieure à ce chiffre. Il s'ensuit que les premiers sont aux seconds dans la proportion de 41.97 p. 100; en d'autres termes, la relation proportionnelle des mariages célébrés, en 1875, est de 29.56 pour les villes, et 70.44 pour les campagnes.

Il est permis d'induire de cette différence que le besoin de la vie de famille est plus fort parmi les habitants de la campagne que chez ceux des villes.

Comparativement à la population totale du royaume, fixée, d'après le dernier recensement, à 27,483,174 habitants, la totalité des unions représenterait, en 1875, un mariage par fraction de 115 habitants.

Enfin, le nombre des mariages dépasse, cette dernière année, de beaucoup ceux des douze années précédemment écoulées, ainsi qu'on en jugera par le relevé ci-après :

Mariages légalement contractés en Italie de 1863 à 1875.

1863.	201,225 mariages.	1870	188,986 mariages.
1864.	198,759 —	1871.	192,839 —
1865.	226,458 —	1872.	202,361 —
1866.	142,024 —	1873.	214,901 —
1867.	170,456 —	1874.	207,997 —
1868.	182,743 —	1875.	230,486 —
1869.	205,287 —		

On a remarqué que des treize exercices compris dans le relevé ci-dessus, le plus faible en nombre est celui de 1866, année où la loi qui rendait, depuis fort longtemps, le mariage civil obligatoire dans les provinces méridionales, fut appliquée à l'Italie entière.

Il serait à peu près impossible, d'ailleurs, de déterminer exactement les causes des différences survenues entre les totaux de ces exercices successifs.

Il y aurait eu, en 1875, 135 mariages entre oncles et nièces ou tantes et neveux, et 1,372 entre cousins germains, 1,507 en tout.

On croit clore utilement les observations faites ci-dessus, au sujet des mariages en Italie, en reproduisant ici, d'après la même statistique, le total des unions contractées dans les principales contrées d'Europe, ainsi que leur rapport proportionnel avec le chiffre de leur population respective :

Relevé des mariages célébrés dans les principaux pays d'Europe pendant l'année 1875.

P A Y S.	NOMBRE des mariages.	PROPORTION par 1,000 habitants.
Italie.	230,486	8.4
France	300,427	8.2
Angleterre.	200,980	8.4
Écosse	25,921	7.4
Irlande	24,259	4.6
Empire germanique.	386,746	9.0
Prusse	230,841	9.0
Bavière	45,014	8.9
Autriche	180,349	8.4
Suisse	24,629	9.0
Belgique	39,050	7.2
Hollande	31,553	8.3
Suède	30,762	7.1

D'après ce relevé, l'Allemagne et la Suisse occupent le premier rang ; le second appartient à l'Italie, à l'Autriche ; l'Angleterre viendrait aussi à la seconde place, si, toutefois, l'on exclut l'Écosse et l'Irlande en particulier, où le nombre des mariages est à raison seulement de 4.6 par 1,000 habitants.

La Hollande et la France figurent à la suite de l'Italie et de l'Autriche ; les mariages y ont donné une moyenne de 8.3 et 8.2 par 1,000 individus.

En ce qui concerne la fécondité des mariages en Italie, la statistique se tait sur cette importante question ; elle a même négligé, jusqu'à présent, d'établir une distinction entre les unions fécondes et celles qui restent stériles. On pourrait, cependant, obtenir une moyenne approximative en répartissant, ainsi qu'il est généralement pratiqué, le chiffre des naissances légitimes sur celui des mariages ; on arriverait, ainsi aux résultats suivants :

Moyenne de la fécondité des mariages en Italie pendant les années :

	T E R M E moyen des naissances.
1863 à 1871.	4.71
1872	4.69
1873	4.26
1874	4.24
1875	4.18

Ces chiffres, s'ils étaient exacts, accuseraient une diminution successive dans le nombre des naissances légitimes, eu égard à celui des mariages à partir de 1871.

Relativement au statut civil des époux, les 230,486 mariages enregistrés en 1875 sont partagés comme suit :

- 193,841 entre célibataires ;
- 8,313 entre célibataires et veuves ;
- 19,958 entre veufs et célibataires ;
- 8,374 entre veufs.

En ce qui regarde l'âge, on a constaté que jusqu'à la limite de 25 ans, la quotité des femmes l'emporte sur celle des hommes ; au delà de trente ans, au contraire, le nombre des hommes est supérieur. En moyenne, sur 1,000 unions, les rapports d'âge ont été :

Entre époux de 15 à 20 ans, de 172.80 femmes et 10.70 hommes ;

Entre époux de 20 à 25 ans, de 435.33 femmes et 257.10 hommes ;

Et, enfin, de 13.13 femmes et 40.11 hommes, entre époux de 50 ans et au-dessus.

La Sicile offre cette particularité intéressante au point de vue physiologique, que c'est là qu'on rencontre le plus de jeunes épouses âgées de moins de 15 ans, ainsi que de celles appartenant à la catégorie de 15 à 20 ans. Après la Sicile, c'est dans la Basilicate et les Calabres que les exemples de ces unions précoces sont le plus fréquents.

Le contraire a lieu dans les Marches et l'Ombrie, provinces où les mariages de femmes de 20 ans et au-dessous sont plus rares que dans le reste du pays. C'est aussi dans ces provinces que les hommes montrent le moins d'empressement à se marier de bonne heure. Cependant en Sardaigne les unions se font plus tardivement encore. Les résultats, sous ce rapport, sont meilleurs dans le Nord et dans le Midi; dans la Basilicate, spécialement, le nombre des jeunes époux atteint la moyenne la plus élevée, soit 30.84.

2° Naissances.

On a eu occasion d'indiquer, au commencement de ce travail, le chiffre total des naissances enregistrées, en 1875, et l'on a fait ressortir, en même temps, leur supériorité de nombre, comparativement à celles de 1874. On peut ajouter que ce total est également supérieur aux totaux correspondants de chacune des treize années passées ; le relevé ci-après en fournit la preuve :

Relevé des naissances de 1863 à 1875.

1863 nés vivants	964,137	1870 nés vivants	951,495
1864 —	938,795	1871 —	960,020
1865 —	961,234	1872 —	1,020,682
1866 —	980,200	1873 —	985,188
1867 —	927,396	1874 —	951,658
1868 —	900,416	1875 —	1,035,377
1869 —	952,134		

Un autre relevé, ci-après également, établit la distinction des sexes, ainsi que le rapport proportionnel des garçons aux filles dans les naissances arrivées, en 1875, en Italie et dans les autres pays d'Europe :

P A Y S.	N A I S S A N C E S.		P R O P O R T I O N des garçons par 100 filles.
	Garçons.	Filles.	
Italie	533,511	501,866	106
France	487,281	463,694	105
Empire germanique	886,763	837,585	105
Prusse.	533,323	502,398	105
Bavière	107,364	101,649	105
Autriche.	433,216	409,087	105
Suisse.	44,637	42,942	105
Belgique.	89,757	85,795	105
Hollande.	71,329	67,140	105
Suède.	69,695	66,263	105

Au point de vue de leur condition civile, les enfants nés en Italie, cette année, se divisent :

	Garçons.	Filles.	Total.
En légitimes	496,758	466,566	963,324
En illégitimes.	22,483	21,159	43,642
En exposés (trouvés).	14,270	14,141	28,411
	<u>533,511</u>	<u>501,866</u>	<u>1,035,377</u>

puis ils sont répartis comme suit, par communes :

	ENFANTS			TOTAL.
	légitimes.	illégitimes.	trouvés.	
Urbaines.	287,436	15,018	19,314	321,768
Rurales	675,888	28,624	9,097	713,609

Dans les communes urbaines, sur 100 naissances, la part des légitimes est de 89.33, celle des illégitimes de 4.67, et la quotité des enfants exposés de 6.00.

Dans les communes rurales, les naissances légitimes donnent un contingent plus élevé que celui des villes ; il atteint 94.71 p. 100 ; les illégitimes, d'autre part, n'y sont que de 4.01, et les enfants exposés de 6 p. 100 comme dans les villes.

Pris ensemble, les nouveau-nés de 1875 présentent les proportions suivantes :

Enfants légitimes	93.044
— illégitimes.	4.22
— trouvés	2.74

La répartition, par province, des naissances illégitimes, et leur relation proportionnelle avec le chiffre des naissances légitimes pendant les deux dernières années, fut l'objet du tableau général que voici :

DÉPARTEMENTS.	NAISSANCES ILLÉGITIMES y compris les enfants trouvés.			
	TOTALS		PROPORTION sur 100 naissances.	
	en 1874.	en 1875.	1874.	1875.
Piémont	3,619	4,120	3.69	3.79
Ligurie.	1,451	1,412	5.10	4.66
Lombardie	3,790	3,773	3.05	2.78
Vénétie	3,809	4,245	4.15	4.04
Ombrie.	3,168	3,411	17.56	18.17
Émilie	8,601	9,749	12.41	12.64
Marches	4,780	4,734	16.62	15.62
Toscane	9,180	8,817	11.83	10.72
Rome	4,407	4,952	15.24	16.50
Abruzzes et Molise . .	2,484	2,445	5.38	5.00
Campanie.	4,831	5,102	5.06	4.82
Pouilles	2,966	3,008	5.50	4.96
Basilicate.	1,010	996	5.21	4.76
Calabre	4,411	4,165	9.80	9.17
Sicile	8,594	8,934	8.45	8.13
Sardaigne.	2,154	2,160	8.70	8.67
Totaux	69,255	72,053	7.27	6.96

On a pu remarquer que, suivant les chiffres qui viennent d'être cités, le bilan des naissances illégitimes est beaucoup plus élevé dans les provinces du centre (l'Émilie l'Ombrie, les Marches, la Toscane et Rome) que dans les autres parties du royaume.

Il me reste à parler des décès. — J'ai dit plus haut que le nombre total des naissances (les mort-nés non compris) a été, en 1875, de 1,035,377 ; pendant la même année, les décès ont atteint le chiffre de 843,161.

De même que pour les naissances et les mariages, on remarque une augmentation dans les décès, toutefois en proportion moindre.

Pour 100 naissances on compte 81 décès.

Durant neuf années, de 1863 à 1871, les décès avaient été, en moyenne, de

765,229; en 1874, ils s'élevaient à 827,253. Il y a donc progression constante depuis quelques années.

Sur les 843,161 personnes décédées en 1875, 431,756 étaient du sexe masculin et 411,405 du sexe féminin, c'est-à-dire que pour 100 décès de femmes, il y en a eu 105 d'hommes. Ce chiffre proportionnel entre les décès des deux sexes est presque toujours le même. Il est vrai que les naissances de garçons sont plus nombreuses, mais aussi il en meurt davantage dès le jeune âge; on peut dire, en conséquence, que la différence en plus dans les naissances est presque compensée par le nombre, également plus grand, de décès en ce qui concerne les enfants mâles.

De 1863 à 1872, la proportion a été de 100 décès de femmes pour 107 d'hommes, et de 1873 à 1875 de 105. Il est à noter que la mortalité, du côté des hommes, dans les communes urbaines, est supérieure à la mortalité constatée chez les femmes, tandis que dans les communes rurales elle est moindre; dans les premières, la moyenne des décès est de 109 hommes pour 100 femmes; dans les secondes, de 104.

Ce phénomène non-seulement est constant, mais il est universel. En effet, la moyenne des décès d'hommes par 100 décès de femmes est la suivante :

Allemagne	108	Angleterre	106
Autriche-Hongrie	107	Belgique	106
France	107	Pays-Bas	104
Suisse	106.5	Suède	104

Dans les diverses provinces du royaume, le rapport entre les décès d'hommes et ceux de femmes est le plus considérable à Rome, dans les Pouilles et dans l'île de Sardaigne; moindre en Piémont, dans la Ligurie, en Ombrie et dans la Basilicate; insignifiant (101 p. 100) dans les Marches et dans les Abruzzes.

La proportion du nombre total des décès avec la population entière, sans distinction d'âge, a été, en 1875, de 32.59 habitants pour un décès, c'est-à-dire 3.07 décès pour 100 habitants; la moyenne annuelle, de 1872 à 1873, est de un décès sur 32.89 habitants, soit de 3.04 décès pour 110 habitants.

Voici, à cet égard, les résultats afférents à quelques grands pays :

Hongrie	3.85	Suisse	2.41
Autriche	3.18	Belgique	2.37
Bavière	3.11	Angleterre	2.23
Allemagne	2.77	Suède	1.99
Pays-Bas	2.53	Irlande	1.71
France	2.44		

On voit que l'Italie est, après l'Autriche-Hongrie et la Bavière, la contrée où la mort sévit avec le plus d'intensité.

La moyenne de la mortalité, dans les diverses provinces de la Péninsule, ne présente pas de grandes différences. Elle est supérieure dans la Basilicate, en Toscane, dans les Calabres, dans la Campanie, en Sardaigne, etc.; elle est moindre en Piémont.

Au point de vue de l'état civil, les décès se répartissent comme il suit pendant l'année 1875 :

Célibataires	555,731
Mariés	174,873
Veufs	112,322
Non spécifiés	235
	<hr/>
	843,161

Sur 100 décès de célibataires du sexe féminin, on en compte 113 du sexe masculin; 119 mariés sur 100 mariées et 60 veufs sur 100 veuves.

Ce dernier cas est curieux à observer, quoique constant et universel; tandis que dans toutes les catégories des décès le nombre des hommes dépasse celui des femmes, c'est seulement dans la catégorie des veufs que le sexe féminin fournit un contingent de décès fort supérieur au sexe masculin.

La statistique que nous résumons publie un tableau sur lequel les décès figurent suivant l'âge, le sexe et l'état civil des individus; bien qu'il soit difficile d'en déduire une loi de mortalité par la seule observation des totaux inscrits dans la colonne de l'âge, pourtant de l'examen de ce tableau on peut déduire que plus d'une dixième partie de décédés (12.04 p. 100) n'avaient pas dépassé le premier mois de la vie; un quart environ (26.45 p. 100) avaient moins d'un an; de la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans, les décès fournissent 54.51 p. 100 de la totalité; la mortalité est également assez considérable dans la seconde année de la naissance, 10.23 p. 100 du total des décès; à partir de 2 ans, elle devient immédiatement moindre.

Comme on le voit, la mortalité sévit le plus, en général, parmi les enfants; ce fait a appelé constamment l'attention d'une foule de publicistes humanitaires, médecins, économistes, etc., malheureusement sans qu'ils soient arrivés jusqu'ici à des résultats vraiment pratiques.

Relativement à la mortalité réciproque dans les deux sexes, eu égard aux diverses catégories d'âge, nous trouvons que la supériorité des décès chez les garçons est plus marquée pendant le premier mois de la naissance (22.2 p. 100). Il en est de même chez les hommes à partir de 46 à 50 ans. — Au contraire, chez les filles, les décès sont plus nombreux de 10 à 20 ans, et chez les femmes de 25 à 40 ans et de 90 à 100 ans.

Les méthodes adoptées pour déterminer la mortalité diffèrent entre elles; elles ne sont pas toutes également sûres, aucune ne l'est d'une manière absolue.

Nous citerons celle de Halley, qui consiste à opérer exclusivement d'après les décès classés suivant l'âge. On prend le nombre total des décès survenus dans un an, et on le considère comme une génération d'individus nés contemporains et morts tous durant l'espace d'un siècle ou quelque chose de plus, suivant le maximum de la longévité humaine. Par ce moyen, les chiffres des décès se rapportant aux divers degrés d'âge, sont considérés comme rattachés entre eux par des relations telles qu'ils représentent le reste d'une génération unique d'individus entrés de conserve dans le chemin de la vie et décimés plus ou moins rapidement jusqu'à extinction totale. Cette méthode est défectueuse, particulièrement pour l'enfance et le premier âge, où la population s'accroît par l'excès des naissances sur les décès; elle conduit à des résultats inexacts.

Une méthode plus sûre est celle qui compare entre eux les chiffres des décès, suivant l'âge, et des existences, également par âge. De la sorte, on établit ce qu'on appelle la *dîme mortuaire*, c'est-à-dire la quotité des décès annuels, par cent individus, à chaque degré d'âge. Mais le recensement de la population, en ce qui concerne l'âge, est toujours défectueux, et, par conséquent, il infirme les données obtenues à l'aide de cette seconde méthode.

Pour arriver à des solutions plus précises, il faudrait suivre chaque individu depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Si l'on pouvait toujours obtenir ces deux

termes, le résultat deviendrait moins hypothétique. — En somme, un tableau de mortalité ne peut donner lieu qu'à des calculs approximatifs plus ou moins exacts, mais jamais absolument certains.

Les morts violentes se sont élevées, en 1875, pour tout le royaume, à un total de 9,459 (7,163 hommes et 2,296 femmes). Sur 100 morts violentes, 74.44 sont attribuées à des causes accidentelles; 9.75 au suicide; 15.72 à des homicides; 0.02 à des duels; 0.07 à des exécutions capitales.

Comparées à la population, on obtient 35 morts violentes pour 100,000 habitants. — Il y en a 113 pour 10,000 morts naturelles.

Dans les années antérieures à 1875, la moyenne des morts violentes varie de 35 à 38 pour 100,000 habitants et de 113 à 124 pour 10,000 morts naturelles. Les provinces où cette moyenne a été la plus élevée sont :

L'Ombrie	51.31	sur 100,000 habitants.
Rome	49.84	—
Les Marches	45.55	—
La Toscane	42.38	—
La Lombardie	41.81	—
L'Émilie	40.45	—
Le Piémont	38.59	—
La Ligurie	35.20	—
La Sicile	35.10	—
La Sardaigne	21.67	—

En général, les morts violentes sont moins élevées dans les provinces méridionales que dans celles du centre de la Péninsule.

De l'examen comparatif des tableaux des homicides dans les divers pays de l'Europe que mentionne la statistique des décès, il résulte, malheureusement, que l'Italie occupe le premier rang, eu égard à sa population.

Les provinces du royaume où les homicides ont été le plus nombreux, sont les suivantes :

Rome	46.37	par 100,000 habitants.
La Sicile	11.51	—
L'Ombrie	10.19	—
La Campanie	9.22	—
La Basilicate et les Calabres	8.62	—

La moindre proportion appartient à la Lombardie, au Piémont, à la Ligurie et à la Vénétie; cette dernière, 1.66 homicide par 100,000 habitants.

Les causes ayant produit les morts accidentelles qui, en 1875, ont atteint le chiffre de 7,041, sont les suivantes :

Apoplexies, 32.59 p. 100;

Asphyxies par submersion : 18.37 p. 100 chez les hommes et 16.90 chez les femmes;

Brûlures, chez ces dernières, 10.96 p. 100 : ce qui se comprend facilement, la femme étant plus exposée à ces sortes d'accidents, par suite des travaux domestiques qui lui incombent, aussi bien que par la propriété inflammable de ses vêtements.

Plus des deux dixièmes de morts violentes par accidents ont atteint les enfants, à cause, sans doute, de l'incurie des parents.

Les suicides se sont élevés, en 1875, au nombre de 922 (545 hommes et 377 femmes). Ce total se décompose ainsi :

Célibataires	409
Mariés	382
Veufs	106
État civil inconnu	25
Total égal	<u>922</u>

Les causes qui les ont déterminés sont : pénurie d'argent, aliénation mentale, monomanie, chagrins domestiques, souffrances physiques, amour contrarié, misère.

Les provinces septentrionales fournissent le plus fort contingent de suicides; ils sont rares dans les provinces du Midi.

M. LIMPERANI,
Consul de France, à Naples.
